

## Appel d'offres

### VILLE DE MONTRÉAL

#### **Service de la Gestion et de la Planification Immobilière Direction des transactions immobilières**

Des soumissions, sont demandées et devront être reçues, avant **13 h 30**, à la date ci-dessous, dans les locaux du Service du greffe situés dans l'édifice Lucien-Saulnier, 155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée, Montréal (Québec) H2Y 1B5 pour :

**Catégorie :** Vente d'un immeuble

**Appel d'offres :** 31H12-005-3377-02 – APS#1

**Descriptif :** Vente d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 2 244 454 du cadastre du Québec, d'une superficie de 434,8 mètres carrés avec le bâtiment dessus érigé à démolir, portant le numéro 8615 rue Hochelaga dans l'arrondissement de Mercier – Hochelaga – Maisonneuve, pour la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel et commercial; la mise-à-prix est de 335 000 \$.

**Date d'ouverture :** 8 février 2022

**Dépôt de garantie :** 30 000 \$ (chèque certifié ou lettre de garantie bancaire à l'ordre de la Ville de Montréal)

**Renseignements :** Pour toute question s'adresser à : [immeubles.soumissions@montreal.ca](mailto:immeubles.soumissions@montreal.ca)

**Documents :** Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 20 décembre 2021

**Visite supervisée des lieux :**  Oui, mais non obligatoire :

Pour la visite supervisée des lieux, la date limite pour prendre rendez-vous est le 1er février 2022 à **13h30**, à l'adresse courriel suivante : [immeubles.soumissions@montreal.ca](mailto:immeubles.soumissions@montreal.ca).

Les visites auront lieu à partir du 10 janvier 2022, soit du lundi au vendredi entre 9 h 00 et 14 h 30.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux au Service du greffe, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelques natures que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le **20 décembre 2021**

Le greffier de la Ville,  
Emmanuel Tani-Moore, avocat

---

Journaux de publication :            Le Devoir \_X\_            Autre à préciser\* : \_\_\_\_\_

**Système à deux enveloppes** : oui \_\_\_\_\_            non \_X\_

**Autre information utile aux fins du traitement des soumissions ?** \_\_\_\_\_

\*Toute publication additionnelle est aux frais du requérant.

Version mars 2019